

**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**Distr.
GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/96/17
6 mai 2025FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 9(b) de l'ordre du jour provisoire¹

COOPÉRATION BILATÉRALE**Introduction**

1. Le présent document offre un aperçu des demandes de deux agences bilatérales et indique si celles-ci sont admissibles, compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2025 ou pour la période triennale 2024-2026. Le document fait aussi référence à d'autres documents de réunion pertinents comportant une discussion sur les demandes bilatérales; il contient également la recommandation portant sur l'année d'attribution de la coopération bilatérale.

Vue d'ensemble

2. Quatre projets représentant un coût total de 444 025 \$ US ont été soumis à la 96^e réunion, comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale présentés à la 96^e réunion

Agences bilatérales	Pays	Titre du projet	Fonds demandés (\$ US)	Coûts d'appui demandés (\$ US)	Montant recommandé * (\$ US)	Document servant de base à l'examen
Allemagne	Papouasie–Nouvelle-Guinée	Renouvellement du projet de renforcement institutionnel	180 000	23 400	203 400	Présent document
Allemagne	Papouasie–Nouvelle-Guinée	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	125 000	14 750	139 750	96/50
Allemagne	Seychelles	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	60 000	6 975	66 975	96/52
Total partiel			365 000	45 125	410 125	
Royaume-Uni	Rwanda	Préparation d'un projet pilote visant à maintenir ou à améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC	30 000	3 900	33 900	Présent document
Total partiel			30 000	3 900	33 900	
Total			395 000	49 025	444 025	

*Y compris les coûts d'appui

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Niveau autorisé de coopération bilatérale

3. Le montant du financement demandé par les gouvernements de l'Allemagne et du Royaume-Uni à la 96^e réunion ainsi que le financement approuvé pour leurs demandes soumises au cours de la période triennale 2024-2026 ne dépassent pas le niveau de coopération bilatérale autorisé de 20 pour cent pour la période triennale 2024-2026, comme l'indique le tableau 2.

Tableau 2. Niveaux de financement au titre de la coopération bilatérale pour 2024-2026 (\$ US)

Agence	Financement			Niveau autorisé période triennale 2024-2026
	Approuvé 2024-2026	Demandé 96 ^e réunion	Total	
Allemagne	10 120 146	410 125	10 530 271	10 883 917
Royaume-Uni	559 576	33 900	593 476	7 792 037

Demandes bilatérales

Renouvellement du projet de renforcement des institutions

Description du projet

4. Le gouvernement de l'Allemagne a soumis une demande pour le renouvellement du projet de renforcement institutionnel (RI) pour la Papouasie–Nouvelle-Guinée. Le projet est décrit à l'annexe I du présent document.

Observations du Secrétariat

5. Le Secrétariat a examiné la demande de renouvellement du projet de RI sur la base des lignes directrices² et des décisions pertinentes se rapportant à l'admissibilité et aux niveaux de financement. La demande a été recoupée avec les informations contenues dans le plan de travail initial du renforcement des institutions pour la phase précédente, les données du programme de pays et celles au titre de l'article 7, le rapport le plus récent sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), le rapport périodique de l'agence et toute décision applicable des Réunions des Parties. Le Secrétariat a noté que le pays a présenté ses données du programme du pays pour 2023, qu'il respecte ses objectifs de contrôle dans le cadre du Protocole de Montréal et que la consommation annuelle de HCFC déclarée ne dépasse pas la consommation maximale autorisée dans son Accord de PGEH avec le Comité exécutif. En outre, la demande présentée comprenait une évaluation des indicateurs de rendement, les risques et la pérennité du projet ainsi que l'atteinte des objectifs de renforcement des institutions, conformément à la décision 91/63(b).

Recommandation du Secrétariat

6. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de cette demande de renouvellement du renforcement des institutions pour la Papouasie–Nouvelle-Guinée au niveau de financement indiqué au tableau 1 du présent document. Le Comité exécutif pourrait souhaiter faire part au gouvernement du pays précédemment cité des observations présentées à l'annexe II du présent document.

² Décision 91/63 : (b) d'approuver le format révisé des rapports finaux et des demandes de prolongation du financement des projets de renforcement des institutions, et les indicateurs de performance correspondants; et (c) de demander aux pays visés à l'article 5, par l'intermédiaire des agences bilatérales et d'exécution, d'utiliser le format révisé mentionné à l'alinéa (b) ci-dessus pour toutes les demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions à partir de la première réunion du Comité exécutif en 2023.

Préparation d'un projet pilote visant à maintenir ou à améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC

Description du projet

7. Le gouvernement du Royaume-Uni a soumis une demande pour la préparation d'un projet pilote visant à maintenir ou à améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC pour le Rwanda, comme l'indique le tableau 1. Cette soumission a été présentée conformément à la décision 91/65.

8. L'objectif du projet est d'obtenir une compréhension approfondie du sous-secteur de l'installation et de l'assemblage locaux du Rwanda, qui consomme principalement des HFC, et de compiler des informations détaillées sur les équipements assemblés localement et les entreprises concernées, de déployer des ressources de formation et d'augmenter la capacité nationale pour gérer et adopter des technologies écoénergétiques à faible PRP ainsi qu'élaborer des cours de formation et des activités d'accroissement de la capacité reproductibles.

9. Le projet pilote proposé utiliserait des outils exclusifs de conception de formulations de l'African Centre of Excellence for Sustainable Cooling and Cold-Chains (ACES) et du Clean Cooling Network afin de quantifier et de mieux comprendre les principaux secteurs ainsi que les possibilités au sein du sous-secteur de l'installation et de l'assemblage locaux du Rwanda. Le projet se concentrerait également sur l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de formation et d'accroissement de la capacité, abordant les problèmes critiques de la chaîne d'approvisionnement et encourageant l'innovation locale et l'incubation technologique.

10. Les activités pour la préparation du projet incluent des consultations avec les parties prenantes concernées, une évaluation technique et l'élaboration d'un document de projet. Le financement demandé couvrirait le recrutement de consultants nationaux et internationaux (20 000 \$ US) ainsi que des réunions (10 000 \$ US). La proposition du projet pilote devrait être présentée à la 98^e réunion.

Observations du Secrétariat

11. Le Secrétariat a examiné la proposition de préparation du projet selon les critères énoncés dans la décision 91/65.

12. Le Secrétariat a relevé que plusieurs des activités dans le cadre de la phase I du KIP approuvé à la 95^e réunion auront un impact sur la réduction progressive des HFC dans les secteurs de la réfrigération à usage domestique, de la climatisation résidentielle et de la réfrigération autonome commerciale grâce à de possibles interdictions ou réglementations et à l'organisation d'activités de formation, d'accroissement de la capacité et de sensibilisation. On a également noté que la consommation des HFC dans d'autres sous-secteurs relatifs à l'installation et à l'assemblage locaux (principalement les plus grands systèmes de réfrigération commerciale) était de 31 pour cent en tonnes éq. CO₂ en 2023. Les deux principales substances utilisées dans les grands systèmes de réfrigération commerciale sont le HFC-134a et le R-404A, qui représentent 76 pour cent de la consommation totale de HFC en 2023. Le traitement de ces utilisations nécessiterait de la formation et du soutien supplémentaires et d'un type différent. Comme indiqué dans le KIP, l'ACES serait utilisé pour l'accroissement de la capacité des formateurs dans la formation des techniciens d'entretien en réfrigération et des techniciens engagés pour l'installation et l'assemblage sur place, ainsi que pour appuyer l'adoption de technologies contenant des frigorigènes écoénergétiques à faible PRP dans les utilisations de réfrigération et de climatisation. Le projet proposé vise à augmenter la capacité des parties prenantes de l'industrie nationale pour fabriquer ou assembler des équipements contenant des frigorigènes écoénergétiques à faible PRP adaptés à un usage sur le marché local et à renforcer la chaîne d'approvisionnement pour faciliter la disponibilité des frigorigènes et des composants nécessaires,

contribuant à l'élimination progressive des HFC tout en améliorant l'efficacité énergétique, puisque cela n'était pas entièrement abordé dans la phase I du KIP.

13. Le Secrétariat a en outre noté que dans le cadre des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (décision 89/6) approuvées à la 95^e réunion, le pays planifie d'établir un système d'étiquetage et de normes en matière d'efficacité énergétique pour les équipements de réfrigération et de climatisation, en plus des activités d'accroissement de la capacité et de sensibilisation.

14. Le Secrétariat a demandé de présenter brièvement la soumission prévue pour la 98^e réunion. Le gouvernement du Royaume-Uni a répondu que le projet proposé sera axé sur l'évaluation de la capacité technique et des compétences actuelles, l'identification des lacunes et des possibilités d'aider le sous-secteur de l'installation et de l'assemblage locaux; la planification de l'élaboration des programmes de formation améliorés pour livrer une formation adaptée; l'évaluation de la nécessité d'établir une chaîne d'approvisionnement pour les composants et les technologies afin de soutenir l'usage de technologies écoénergétiques à faible PRP; et la mise sur pied de la base pour créer l'innovation transformationnelle.

15. Au sujet de la reproductibilité, le gouvernement du Royaume-Uni a affirmé que les cours de formation et les activités d'accroissement de la capacité élaborés dans le cadre du projet ont comme portée d'être reproduits et adaptés dans les autres pays africains par le biais du réseau de l'ACES et qu'il existe également une possibilité de reproductibilité dans les autres pays visés à l'article 5 qui présentent des défis similaires dans l'adoption d'équipements contenant des frigorigènes écoénergétiques à faible PRP pour les installateurs et assembleurs locaux.

Recommandation du Secrétariat

16. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de la demande pour la préparation d'un projet pilote visant à maintenir ou à améliorer l'efficacité énergétique grâce à l'assistance technique tout en réduisant progressivement les HFC au Rwanda, au niveau de financement indiqué au tableau 1.

Recommandation

17. Le Comité exécutif pourrait envisager de demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux, approuvés à la 96^e réunion, comme suit :

- (a) **XX** \$ US (y compris les coûts d'appui d'agence) sur le solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Allemagne pour 2024-2026;
- (b) **XX** \$ US (y compris les coûts d'appui d'agence) sur le solde de la contribution bilatérale du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande pour 2024-2026.

Annex I

INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECT PROPOSAL

Papua New Guinea: Renewal of institutional strengthening

Summary of the project and country profile		
Implementing agency:		Germany
Amounts previously approved for institutional strengthening (US \$):		
Phase I:	May-96	23,826
Phase II:	Dec-03	44,853
Phase III:	Apr-06	67,800
Phase IV:	Apr-08	67,800
	Jul-21	99,390*
	Total:	204,279
Amount requested for renewal (phase V) (US \$):		180,000
Amount recommended for approval for phase V (US \$):		180,000
Agency support costs (US \$):		23,400
Total cost of institutional strengthening phase V to the Multilateral Fund (US \$):		203,400
Date of approval of country programme:		1996
Date of approval of HCFC phase-out management plan:		2011
Date of approval of Kigali HFC implementation plan:		n/a
Baseline consumption of controlled substances (ODP tonnes/CO ₂ -eq tonnes):		
(a) Annex A Group I (CFCs) (average 1995-1997)		36.3
(b) Annex A Group II (halons) (average 1995-1997)		0
(c) Annex B Group II (carbon tetrachloride) (Average 1998-2000)		0
(d) Annex B, Group III (methyl chloroform) (average 1998-2000)		0
(e) Annex C, Group I (HCFCs) (average 2009-2010)		3.3
(f) Annex E, (methyl bromide) (average 1995-1998)		0.3
(g) Annex F (HFCs) (average 2020-2022 plus 65% of HCFC baseline)		n/a
Latest reported ODS consumption (2023) (ODP tonnes) as per Article 7:		
(a) Annex A Group I (CFCs)		0
(b) Annex A Group II (halons)		0
(c) Annex B Group II (carbon tetrachloride)		0
(d) Annex B, Group III (methyl chloroform)		0
(e) Annex C, Group I (HCFCs)		0.73
(f) Annex E, (methyl bromide)		0
	Total:	0.73
(g) Annex F (HFCs) (CO ₂ -eq tonnes) as per Article 7		365,343
Year of reported country programme implementation data:		2023
Amount approved for projects (as at December 2024) (US \$):		2,819,629
Amount disbursed (as at December 2023) (US \$):		2,519,730
ODS to be phased out (as at December 2024) (ODP tonnes):		38.4
ODS phased out (as at December 2023) (ODP tonnes):		35.5

* Funding approved and included in the existing HCFC phase-out management plan (HPMP) for institutional strengthening project

1. Summary of activities and funds approved by the Executive Committee:

Summary of activities	Funds approved (US \$)
(a) Investment projects:	2,044,750
(b) Institutional strengthening:	204,279*
(c) Project preparation, technical assistance, training and other non-investment projects:	570,600

	Total:	2,819,629
(d) HFC activities funded from additional voluntary contributions		95,000

* Excluding the funding approved for institutional strengthening as part of the HPMP

Progress report

2. The institutional strengthening project (IS) for Papua New Guinea has successfully supported Montreal Protocol compliance through strengthening regulatory frameworks and policy implementation, enhancing compliance monitoring, and fostering stakeholder engagement and awareness programs. However, key challenges such as limited staff or personnel within the national ozone unit (NOU), the regulatory delays, and funding constraints have affected the efficiency of the project implementation but were managed effectively to ensure the continuity of progress.

Plan of action

3. Phase V of the IS project will prioritize the full integration of Kigali Amendment provisions and the strengthening of the Kigali Amendment implementation, enhancing data collection and reporting, expanding industry engagement within the RAC / HVAC-R sector, and boosting public awareness efforts, whilst fostering gender equity in all project activities.

Sustainability and risk assessment

4. To ensure long-term sustainability, there should be a strategic focus on capacity building, regulatory integration, and multi-sector partnerships. Increased funding for NOU staff/personnel and strategic partnerships with stakeholders will be prioritized. Identified risks such as regulatory delays and limited industry engagement will be mitigated through strengthened legal frameworks, proactive stakeholder engagements, and effective monitoring systems and incentive programs.

Annex II

DRAFT VIEWS EXPRESSED BY THE EXECUTIVE COMMITTEE ON RENEWAL OF THE INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECT SUBMITTED TO THE 96TH MEETING

Papua New Guinea

1. The Executive Committee reviewed the report presented with the request for the renewal of the institutional strengthening project for Papua New Guinea (phase V) and noted with appreciation that the Government of Papua New Guinea reported 2022 and 2023 data to the Ozone and Fund Secretariats indicating that the country achieved its HCFC reduction targets. The Committee noted the efforts of the national ozone unit of Papua New Guinea to facilitate engagement with key stakeholder groups to increase national collaboration and awareness on the country's Montreal Protocol obligations and to strengthen collection and reporting of data on controlled substances. The Committee is, therefore, hopeful that in the next three years the Government of Papua New Guinea will continue to achieve and sustain compliance with the control measures of the Montreal Protocol.
